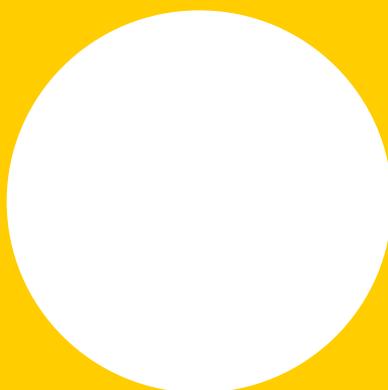


**RAPPORT
ANNUEL**

**Bpifrance
Régions**

2017







SOMMAIRE

1. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	5
2. PÉRIMÈTRE DU GROUPE	6
3. CHIFFRES CLÉS	7
4. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	8
4.1. L'activité 2017.....	8
4.2. Les faits marquants de l'année 2017.....	11
4.3. Les perspectives 2018.....	12
4.4. Le contrôle et la gestion des risques	12
4.5. Les résultats de Bpifrance Régions.....	19
4.6. Autres informations.....	20
5. RAPPORT DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	21
5.1. Gouvernance.....	21
5.2. Mandats exercés par les mandataires sociaux en 2017.....	22
5.3. Rémunérations des mandataires sociaux.....	23
5.4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration.....	23
6. RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018	25
7. RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	26
8. COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE COMPTABLE	27
8.1. Comptes sociaux.....	27
8.2. Annexe comptable.....	31
9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	45
9.1. Rapport sur les comptes individuels.....	45
9.2. Rapport sur les conventions et engagements réglementés.....	51





1. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Au sein de Bpifrance Régions, les Régions et Bpifrance se mobilisent ensemble pour assurer aux entreprises un accès simple et rapide aux financements dont elles ont besoin et contribuer ainsi au développement économique des territoires.

Par le biais de la garantie, nous permettons le financement des projets ou des phases de vie les plus risquées des entreprises. Nous nous engageons ensemble à assurer la performance de ces outils au bénéfice des entreprises.

Dans le cadre de la réforme territoriale, qui a impliqué le renouvellement des partenariats de Bpifrance avec les conseils régionaux, un nouveau fonds régional de garantie renforcé a été mis en place dès 2016 à l'échelle des nouvelles grandes Régions. A fin 2017, ce nouveau modèle qui permet, notamment d'offrir un effet de levier amélioré, est déployé dans la quasi-totalité des Régions métropolitaines.

L'année 2017 est marquée par une forte croissance de l'activité. A 301 M€, le montant de risques couverts enregistre une progression de plus de 26%. Le montant des crédits bancaires garantis par Bpifrance Régions en 2017 s'est aussi nettement accru (de plus de 27 %), à 1 195 M€, au bénéfice de 3 120 entreprises, un nombre en hausse de 26% par rapport à l'année précédente. Cette tendance s'explique notamment par la mise en place des nouveaux fonds de garantie.

La première finalité couverte par les Fonds Régionaux de Garantie demeure la transmission d'entreprises, avec plus de 41 % des interventions des fonds, suivie en 2017 par la finalité « création », avec 30% des soutiens, enregistrant ainsi une augmentation de 5% par rapport à 2016. Bpifrance Régions a également poursuivi son soutien au développement des entreprises, qui représente plus de 21 % des concours garantis. A 8%, le renforcement de la trésorerie des entreprises affiche, quant à lui, une baisse de 3%, reflet de la reprise de l'investissement.

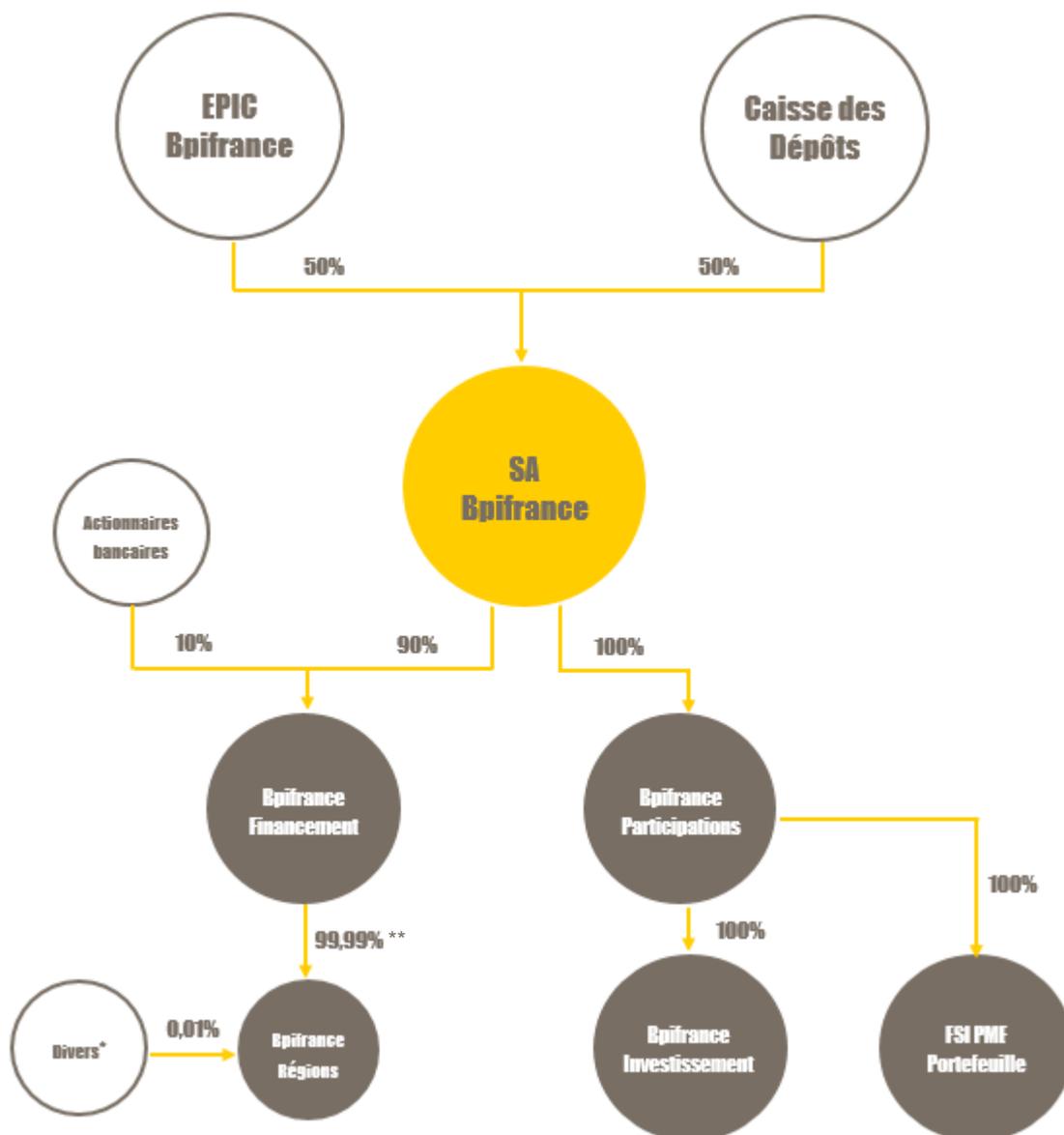
A l'image des fonds nationaux, les Fonds Régionaux de Garantie interviennent principalement dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services à la personne.

Pour 2018, Bpifrance Régions anticipe un accroissement significatif de son activité (+22%), en lien avec le déploiement des nouveaux Fonds Régionaux de Garantie dans l'ensemble des Régions et de l'offre de garantie FEDER gratuite pour les Régions qui le souhaitent.

Marie ADELIN-PEIX
Présidente du Conseil d'Administration



2. PÉRIMÈTRE DU GROUPE



* collectivités territoriales, administrateurs personnes physiques

** détention de 99,99% après prise en compte de la cession des titres détenus par SOFITECH (ex CMGM) à Bpifrance Financement cf § 4.2 - Les faits marquants de l'année 2017



3. CHIFFRES CLÉS

(en M€)

ACTIVITÉ	2016	2017	Evolution en %
Montant des concours garantis	941	1 195	27,1%
Création	237	361	52,6%
Transmission	387	486	25,6%
Développement	213	252	18,1%
Renforcement de la trésorerie	104	96	-7,3%
Répartition par type d'interventions garanties	941	1 195	27,1%
Crédits bancaires	941	1 195	27,1%
Fonds propres	-	-	-
Court terme	-	-	-
Nombre de concours garantis	2 481	3 120	25,8%
Montant net des risques couverts	238	301	26,4%
Encours total de risque au 31 décembre	787	873	10,9%

(En K€)

COMPTES SOCIAUX	2016	2017
Actifs gérés en placements financiers	606 364	661 665
Total bilan	628 581	688 687
Fonds de garantie	490 393	541 746
Produit net bancaire	5 382	5 607
Résultat brut d'exploitation	3 238	3 778
Bénéfice net	2 075	2 482
Capitaux propres	21 996	24 478



4. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

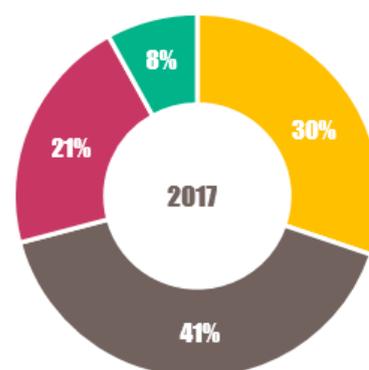
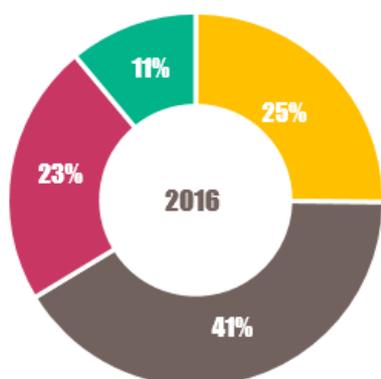
4.1. L'activité 2017

Au 31 décembre 2017 depuis sa création, Bpifrance Régions s'est vu confier par conventions, au titre des Fonds Régionaux de Garantie, 518 Millions d'euros de dotations régionales (yc les contributions au Fonds d'assurance) qui ont permis de garantir plus de 9,3 Milliards d'euros de crédits aux TPE et PME.

• Situation des fonds de garantie

L'année 2017 a été marquée par une progression d'activité de 27% par rapport à l'année 2016.

(en M€)	2016	%	2017	%
Création	237	25,1%	361	30,2%
Transmission	387	41,1%	486	40,6%
Développement	213	22,7%	252	21,1%
Trésorerie	104	11,1%	96	8,1%
Total	941	100,00%	1 195	100,00%



La transmission d'entreprises reste la finalité la plus mobilisée au titre des Fonds Régionaux de Garantie puisqu'elle représente 40,6% du montant des interventions.

On note cependant une augmentation de plus de 5 points de la part des créations d'entreprises, conforme aux statistiques nationales annoncées pour 2017 (+ 7% - indice INSEE).

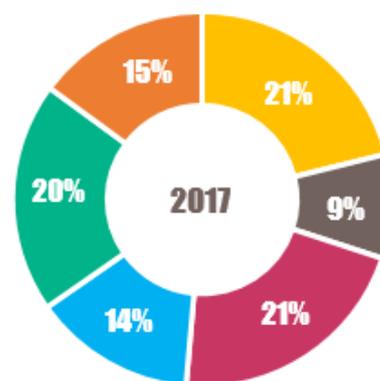
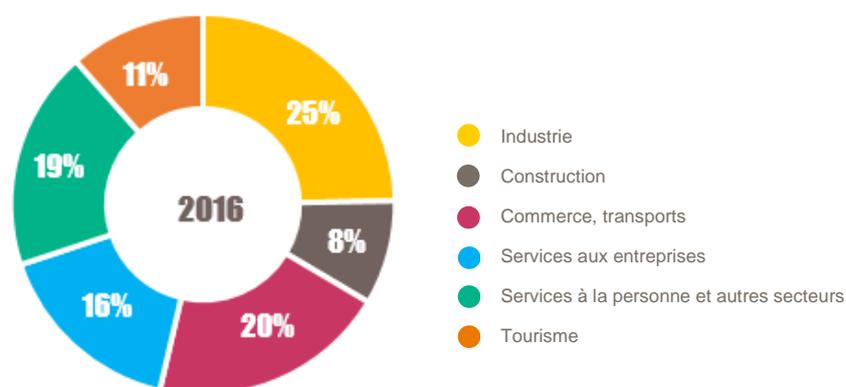
Les projets de Renforcement de la Trésorerie, déjà en forte diminution sur 2016, ne représentent plus que 8% des interventions des Fonds.





• **Montant des concours garantis par secteur d'activité**

	2016		2017	
	Fonds régionaux en %	Fonds nationaux en %	Fonds régionaux en %	Fonds nationaux en %
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	24,71	23,34	21,11	22,36
Construction	8,83	6,33	8,96	7,77
Commerce de gros et de détail - Transports	20,09	27,06	21,30	26,09
Services aux entreprises	16,26	12,77	13,91	11,64
Services à la personne et autres secteurs	18,62	19,17	19,84	20,46
Tourisme	11,49	11,33	14,88	11,68



La répartition des secteurs d'activité représentés dans les interventions des fonds nationaux et des fonds régionaux demeure globalement homogène avec une légère baisse des secteurs de l'industrie (-3,6%) et des services aux entreprises sur 2017.

La croissance, déjà observée en 2016, des secteurs du tourisme et des services à la personne s'accroît en 2017 avec respectivement + 3,39% et +1,22%.





• L'activité des Fonds Régionaux de Garantie en 2017 *

Dans le cadre de la poursuite du déploiement du nouveau modèle de Fonds Régional de Garantie (FRG 2), 6 nouvelles Régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Pays-de-la-Loire et Nouvelle-Aquitaine) ont opté pour la mise en place de ce dispositif en 2017.

Fonds de Garantie	2016				2017			
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de concours (1)	Montant d'intervention (1)	Montant garanti	Nombre de bénéficiaires	Nombre de concours (1)	Montant d'intervention (1)	Montant garanti
Région Auvergne - Rhône-Alpes	187	202	39 445 649	13 713 927	214	229	52 422 106	18 602 216
Région Bourgogne-Franche-Comté	62	68	30 275 640	6 420 957	70	85	31 830 055	7 599 059
Région Bretagne	80	100	31 156 317	7 958 028	89	137	70 085 022	15 827 437
Région Centre	26	30	16 199 250	3 563 400	33	44	13 836 183	3 752 827
Région Corse	94	102	25 589 757	7 006 936	15	17	3 152 773	862 930
Région Grand-Est	92	106	34 903 171	10 056 432	113	137	43 604 051	11 480 180
Région Haut-de-France	156	193	48 064 683	13 275 681	211	266	100 838 249	25 262 860
Région Ile de France	1057	1329	602 269 442	146 393 364	1417	1741	722 369 407	179 488 518
Région Normandie	83	101	31 663 364	8 414 460	111	132	45 176 333	11 841 879
Région Nouvelle Aquitaine	13	16	4 556 047	1 143 277	5	5	1 856 000	499 320
Région Occitanie	52	68	29 502 773	7 237 632	71	93	44 027 997	8 612 837
Région PACA	29	31	9 472 000	3 117 600	33	34	7 527 000	2 634 450
Région Pays de la Loire	124	135	37 705 117	9 836 564	170	200	58 682 051	14 820 647
Total	2 055	2 481	940 803 209	238 138 258	2 552	3 120	1 195 407 225	301 285 160

(*) Hors FEDER lorsque la garantie FEDER n'est pas octroyée seule

Les nouveaux Fonds Auvergne-Rhône-Alpes et Pays-de-la-Loire ont vu croître leur activité respectivement de 35% et 50,6% en 2017.

Mais les hausses d'activité les plus significatives ont concerné des FRG 2 créés en 2016 ; en effet la Bretagne et les Hauts-de-France ont doublé leur production en 2017 par rapport à 2016.

On note également une croissance importante de la production des FRG Normandie (+40,7%) et Ile-de-France (+22,6%).





4.2. Les faits marquants de l'année 2017

• Poursuite du déploiement du nouveau modèle des Fonds Régionaux de Garantie

Conformément au modèle validé par le Conseil de Bpifrance Régions réuni en décembre 2014, Bpifrance a proposé dès 2016 aux Régions de mettre en place les nouveaux Fonds Régionaux de Garantie (FRG2) tenant compte du redécoupage territorial issue de la réforme de 2015.

A fin 2017, ce sont 12 Régions métropolitaines qui ont opté pour la mise en place de ce nouveau dispositif qui permet d'augmenter la capacité d'engagement des fonds et de rentabiliser les ressources régionales en gestion plus efficiente. Les chiffres d'activités observés sur 2017 confirment ces objectifs.

La même évolution de périmètre a été proposée aux Régions pour les Fonds Régionaux d'Innovation 2 (FRI2). Elle permet de repositionner ces outils dans les priorités telles que définies par les Régions dans leurs Schémas Régionaux de Développement Économique et d'Innovation. Au 31 décembre 2017, 9 Régions ont adopté ce modèle (Bourgogne – Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Ile-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, PACA)

• Forte croissance de l'activité des Fonds Régionaux de Garantie en 2017

En 2017, les Fonds Régionaux de Garantie affichent une croissance significative tant en montant qu'en nombre de concours garantis. En effet, le montant des concours garantis atteint près de 1,2 Md€ contre 941 M€ en 2016, soit une hausse de plus de 27%. A 301 M€, le montant net des risques couverts connaît la même tendance (+26%). 3 120 concours ont été garantis sur l'année (+26%), correspondant à 2 552 entreprises bénéficiaires.

Cette évolution est le résultat de la conjonction de plusieurs facteurs :

- Le déploiement des nouveaux FRG2,
- Un soutien accru à la création d'entreprises qui atteint 361 M€ contre 237 M€ en 2016, soit une hausse de +53%,
- Une progression de la production réalisée par le FRG Ile-de-France (+23%) qui représente une part significative de l'ensemble de la production enregistrée par Bpifrance Régions (près de 68%).

On observe néanmoins des variations contrastées entre les fonds, la faible activité de certains s'expliquant par la persistance de quelques périmètres correspondant aux anciennes Régions. Ces situations devraient disparaître en 2018, puisque l'intégralité des fonds devrait correspondre aux périmètres des nouvelles Régions fusionnées.

• Rachat des actions de SOFITECH dans Bpifrance Régions par Bpifrance Financement

SOFITECH (Société de financement des industries technologiques et activités connexes), ex CMGM, est une société de caution mutuelle. Elle détient 2 400 actions de la société Bpifrance Régions sur les 240 000 actions formant son capital social, soit 1%.

Depuis la réorganisation du groupe en 2013 (création de Bpifrance), Bpifrance Régions est détenue à hauteur de près de 99 % par sa maison mère, Bpifrance Financement, 1% par SOFITECH et le reste du capital (0,12% environ) se partage entre les collectivités territoriales et des personnes physiques administrateurs.

D'un commun accord, Bpifrance Financement et SOFITECH ont convenu du rachat par Bpifrance Financement de la totalité des actions détenues par SOFITECH dans Bpifrance Régions soit les 2 400 titres. Les instances de gouvernance respectives ont entériné l'opération en décembre 2017 (réalisation en janvier 2018).

Par cette opération, Bpifrance Financement détient près de 100 % du capital de Bpifrance Régions.





4.3. Les perspectives 2018

L'activité prévisionnelle des Fonds Régionaux de Garantie est fixée à 357 millions € pour 2018, en forte hausse sensible par rapport aux réalisations 2017 (301 millions €), dans la perspective du déploiement des FRG 2 dans toutes les Régions. Parallèlement, l'activité des Fonds Régionaux de Garantie FEDER (garantie gratuite) est budgétée à hauteur de 10 M€. Selon l'usage, un point sera effectué avec chaque Région, afin d'établir un bilan des actions engagées et d'identifier les priorités futures.

Après la mise à disposition des conseils régionaux dès 2016 d'une version rénovée du « portail régional de services » (PRS), qui permet aux Régions un accès en ligne aux reportings d'activité d'outils de financement communs et à leurs synthèses, 2017 a également vu la naissance d'un outil de pilotage dynamique de la production et de la gestion, entre autres, des ressources des Fonds Régionaux de Garantie : **Outil de Suivi des Conventions et de l'Activité des Ressources Régionales (OSCAR®)**.

4.4. Le contrôle et la gestion des risques

Bpifrance Régions bénéficie, pour l'ensemble de ses activités, des prestations fournies par sa maison mère, Bpifrance Financement, ou la maison mère du groupe, Bpifrance SA, qu'il s'agisse de ses activités d'établissement financier spécialisé ou des fonctions support et de contrôle nécessaires à sa gestion courante.

L'ACPR a notifié à Bpifrance Régions le 16 février 2016 ses accords pour le nouvel agrément de Société de Financement. La BCE a entériné cette décision le 25 mai 2016 et a retiré l'agrément d'Etablissement de crédit de Bpifrance Régions à compter de la date de notification de sa décision. De ce fait, en tant que société de financement, Bpifrance Régions est soumise à l'ensemble des dispositions du code monétaire et financier ainsi qu'à l'arrêté du 11 septembre 2015, relatif au régime prudentiel des sociétés de financement.

En outre, le dispositif de Mécanisme de Supervision Unique (MSU) par la Banque Centrale Européenne (BCE) s'applique sur une base consolidée au groupe Bpifrance, et en particulier à Bpifrance Financement depuis le 4 novembre 2014. Ainsi, l'établissement de crédit Bpifrance Financement est directement supervisé par la BCE, en coordination avec l'ACPR, laquelle conservant en outre la supervision directe de ce qui concerne notamment les agréments réglementaires et la Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme.

Concernant le ratio de solvabilité réglementaire, Bpifrance Régions dispose, de la part du régulateur, d'exemptions (sur base sociale) sur les exigences en fonds propres, le levier, les grands risques (Article 7 du CRR) et la liquidité (LCR, NSFR), à l'exception du coefficient de liquidité calculé et déclaré à l'ACPR conformément à la réglementation française. En effet, conformément à l'article 7 (1) du règlement européen (UE) n°575/2013, Bpifrance Financement apporte à sa filiale Bpifrance Régions son soutien assurant sa solvabilité et sa liquidité globale. Bpifrance Régions est par ailleurs intégré globalement dans le périmètre de consolidation comptable et prudentiel de Bpifrance Financement.

● L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne de Bpifrance Financement

Le dispositif de contrôle interne du groupe Bpifrance s'articule autour d'un ensemble de moyens, de procédures, de fonctions et d'actions adaptés aux caractéristiques du groupe et de chacune de ses filiales, dont en particulier Bpifrance Financement.

Ce dispositif, qui contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des traitements et à l'utilisation efficiente des ressources de Bpifrance Financement, permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs auxquels l'établissement doit faire face, qu'ils soient de crédit, de marché, opérationnels, financiers ou de conformité.

Sa définition, sa mise en œuvre et sa surveillance sont de la responsabilité de la direction générale, sous la supervision du conseil d'administration.

Le dispositif de contrôle interne de Bpifrance Financement s'appuie notamment sur trois Directions :

- La **Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP)**, en charge du dispositif de conformité et de contrôle permanent.





Celui-ci désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en œuvre par l'établissement pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois, des règlements, des règles de place, des procédures et instructions internes et de la déontologie, ainsi que la maîtrise des risques opérationnels auxquels est exposé le groupe. Il se traduit par la mise en place de dispositifs appropriés relatifs notamment à la Lutte contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme (LCBFT), la déontologie & la conformité réglementaire, la gestion des risques opérationnels et la mise en place de contrôles permanents de premier et second niveau.

Cette Direction, dont le directeur est rattaché hiérarchiquement au Directeur général de Bpifrance, rend compte tous les trimestres au conseil d'administration via notamment le comité des risques. Elle anime, par ailleurs, un comité interne trimestriel dédié au contrôle interne, le comité de contrôle interne groupe (CCIG), présidé par le Directeur général de Bpifrance, qui vient compléter le comité de gestion des risques. Le CCIG vise à piloter le dispositif de contrôle interne tant sur le volet conformité, contrôle permanent de deuxième niveau que contrôle périodique.

- Depuis janvier 2016, la fonction Gestion des Risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014 susnommé, est placée sous la responsabilité de la **Direction des Risques (DR)**, et dont l'organisation repose sur :
 - une surveillance des risques au niveau consolidé de tous les risques significatifs auxquels la filiale Bpifrance Régions doit faire face à savoir :
 - Le risque de crédit et de contrepartie : il représente la perte potentielle, matérialisée par la diminution de la valeur d'un actif ou par le défaut de paiement, que Bpifrance Financement peut subir du fait de la détérioration de la solvabilité d'une contrepartie. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement).
 - Le risque opérationnel : il représente le risque d'impact financier ou non financier découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus internes, du personnel ou des systèmes, ou encore de facteurs exogènes.
 - Les risques de bilan - ou risques ALM¹ (risques financiers) : ils comprennent les risques de taux, les risques de liquidité et les risques de change.
 - une coordination de tous les dispositifs qui interviennent dans la mesure des risques ;
 - un Comité de Gestion des Risques (CGR), qui assure le suivi et le pilotage des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques du Groupe Bpifrance et de ses filiales.

Le CGR est composé des Dirigeants Effectifs de Bpifrance, des directions contribuant à la mesure, la surveillance et à la maîtrise des risques ainsi que de fonctions indépendantes des unités opérationnelles. Il peut, si nécessaire, associer à ses travaux toute autre fonction de Bpifrance ou toute compétence externe. Il est présidé par le Directeur général de Bpifrance ou, en son absence, par l'un des Dirigeants Effectifs. Il se réunit selon une fréquence trimestrielle ou à titre exceptionnel, si des circonstances le justifient. Il exerce une surveillance sur l'ensemble des risques du Groupe Bpifrance, qu'ils soient portés par Bpifrance ou ses filiales directes ou de second rang. Celles agréées en qualité d'établissement de crédit ou de société de gestion de portefeuille font l'objet d'un suivi spécifique. Les filiales ou les participations n'ayant pas le statut d'établissement de crédit ou de société de gestion de portefeuille entrent dans le champ du CGR lorsqu'elles peuvent exposer Bpifrance ou des sociétés du Groupe à des risques significatifs. Ces derniers font alors l'objet d'un suivi de leur évolution et d'un examen des dispositifs de maîtrise mis en œuvre par ces sociétés ou le Groupe.

- Un dispositif de contrôle périodique, assuré par l'**Inspection Générale - Audit de Bpifrance (IGA)**, couvre l'ensemble des activités et des sociétés du Groupe Bpifrance, filiales comprises.

¹ Suivis par la Direction financière





S'inscrivant dans le cadre de la Charte d'audit, l'IGA a pour fonction d'identifier les grandes zones de risques et de proposer la mise en œuvre de plans de remédiation grâce aux recommandations qu'elle formule et dont elle accompagne la mise en œuvre.

Sans participer à la gestion du dispositif de contrôle interne, elle en suit le déploiement et participe au travers des missions d'audit conduites à la maîtrise des risques.

L'IGA coordonne également toutes les missions réalisées par les Corps de contrôle externe.

- Le **conseil d'administration** de Bpifrance Financement exerce sa surveillance du dispositif de contrôle interne notamment à travers les instances de gouvernance suivantes : d'une part le **comité d'audit**, en charge de revoir les comptes de Bpifrance Financement et, d'autre part, le **comité des risques** qui veille à la surveillance et la maîtrise de l'ensemble des risques auxquels l'établissement peut être exposé.

Le Contrôle Permanent

Le premier niveau du contrôle permanent repose sur l'ensemble des directions opérationnelles de Bpifrance, qui constituent le socle indispensable et essentiel du dispositif de contrôle. Ainsi, chaque collaborateur, dans le cadre de l'autocontrôle, participe au dispositif de contrôle permanent de premier niveau de Bpifrance, en s'appuyant sur des contrôles intégrés aux procédures opérationnelles et sur des contrôles automatisés dans le traitement des opérations.

Chaque responsable hiérarchique, responsable de l'ensemble des risques liés au périmètre dont il a la charge, doit s'assurer du respect des procédures par ses collaborateurs. En fonction de l'évolution de l'activité, de la réglementation, des normes professionnelles ou des processus de traitement, il fait évoluer ces procédures en y intégrant de nouveaux contrôles adaptés. Si besoin, ces contrôles de premier niveau sont définis en collaboration avec la DCCP.

Les contrôles de premier niveau permettent notamment de s'assurer :

- du respect des procédures de traitement des opérations et de leur conformité ;
- de la justification des opérations enregistrées dans les systèmes de gestion et in fine dans la comptabilité de Bpifrance Financement.

Le deuxième niveau du contrôle permanent, qui s'exerce en continu, est exercé par une fonction indépendante des fonctions opérationnelles, la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent (DCCP).

En particulier, la DCCP réalise :

- des contrôles de second niveau sur les dossiers de financement (tous produits confondus tant dans le processus d'instruction & décision, que sur le processus de mise en place, gestion et recouvrement) et les directions métiers afin de s'assurer en particulier du correct respect des procédures et instructions internes applicables ;
- des analyses en vue de délivrer des avis de conformité réglementaire, notamment dans le cadre de création de nouveaux produits, lancement de nouvelles activités ; en outre, les revues de conformité des documents juridiques clefs liés à ces produits et activités, ainsi que les revues de conformité des communications financières et documents liés ;
- les cartographies de risques opérationnels et de risques de non-conformité inhérents à l'ensemble des activités de Bpifrance Financement en collaboration avec les métiers ; elle est en charge du dispositif de déclaration et de suivi des incidents de risques opérationnels et de non-conformité.

L'ensemble des contrôles permanents mis en œuvre par la DCCP sont définis dans un plan de contrôle annuel. Ce plan de contrôle annuel, articulé autour des différents processus métier clefs de Bpifrance Financement, définit, selon sur une approche par les risques, les différents contrôles à effectuer sur l'année et leur fréquence. Il est déterminé en liaison avec les responsables de contrôle permanent et en collaboration avec les directions opérationnelles contrôlées. Ce plan est validé par la direction générale de Bpifrance Financement en CCiG et par le comité des risques (émanation du conseil d'administration) puis mis en œuvre par la DCCP.





Il fait l'objet d'un suivi trimestriel formalisé, notamment en comité des risques. Ce suivi met en évidence l'évolution des résultats des évaluations régulières réalisées par les équipes de contrôle permanent et le cas échéant, permet d'alerter la gouvernance sur les zones de risques relevées et les plans d'actions définis pour y remédier.

La DCCP est en charge de la fonction conformité

A ce titre, elle établit et pilote la politique de conformité, document fondateur en la matière. Elle exerce ainsi un vrai rôle de conseil auprès des opérationnels, généralement en amont des opérations : elle est consultée en matière de gestion des conflits d'intérêts, en matière de règles encadrant le partage d'informations ; délivre des avis de conformité en matière de nouveaux produits, services ou activités ; joue un rôle clef en matière de droit d'alerte, de protection de données personnelles ou lorsque des activités dites essentielles sont externalisées.

Elle est le garant de la mise en place de règles internes relatives à l'éthique et la déontologie. Ainsi, elle a établi en 2017 une politique de lutte contre la corruption renforçant en particulier les règles encadrant les cadeaux, invitations et autres avantages.

Elle pilote le dispositif en matière de LCBFT, de lutte contre la fraude, contre la corruption et s'assure du respect des règles en matière d'embargos. A ce titre, elle intervient dans les définitions des dispositifs et dans l'analyse des opérations/situations au cas par cas.

Le Contrôle Périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique du groupe Bpifrance, s'inscrit dans le cadre d'une charte d'audit, validée par le Conseil d'Administration du 25 septembre 2015. Cette charte décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est établie par référence à l'arrêté du 3 novembre 2014 et aux normes professionnelles d'audit interne telles que définies par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI).

Le plan d'audit annuel Bpifrance Financement, qui s'inscrit dans un cycle d'audit trisannuel, est établi sur la base d'une évaluation du niveau de risque des métiers, dispositifs et services propres à Bpifrance, dans un périmètre qui inclut Bpifrance Régions. La fréquence des missions sur un objet d'audit identifié résulte du croisement entre impact des risques identifiés et leur probabilité d'occurrence.

Le plan d'audit annuel est validé par le Directeur Général de Bpifrance SA et le Comité des Risques, qui rapporte au conseil d'administration.

Les méthodologies d'audit sont référencées selon des étapes-clés décrites et planifiées précisément, du diagnostic préalable à l'élaboration des constats et recommandations, sur la base de contrôles réalisés sur pièces et/ou sur place. Les missions d'audit sont fondées sur une analyse ex ante approfondie des risques, conformément aux stipulations de l'arrêté du 3 novembre 2014.

Un rapport éventuellement assorti d'une liste de recommandations conclut chaque mission. Celles-ci sont gérées grâce à un outil dédié qui permet, via un Workflow intégrant les audités, le suivi de leur réalisation complète et des reportings qualifiés. Les missions sont cotées selon 4 niveaux (satisfaisant, acceptable, perfectible et insuffisant) correspondant à la nature et à la densité des risques détectés. Les recommandations sont cotées Standard, Majeur ou Critique en fonction d'une criticité croissante. Les délais de mise en œuvre ne peuvent excéder 12 mois, quelle que soit la criticité.

Les recommandations sont mises en œuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur management. Celui-ci déclare au fil de l'eau à l'IGA leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation. L'IGA réalise un suivi mensuel du niveau d'implémentation des recommandations.

Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en œuvre.

L'IGA rend compte à l'organe exécutif et délibérant de Bpifrance Financement de la réalisation du plan d'audit, des conclusions des vérifications réalisées et de la mise en œuvre des recommandations.





En 2016 et dans le cadre du plan d'audit Bpifrance Financement, l'IGA a réalisé plusieurs missions portant sur tout ou partie des directions du siège ou du réseau et sur des thématiques transversales. Il s'agissait de vérifier le niveau de maîtrise des risques pour tout ou partie de leurs activités. Ces missions ont eu pour objectifs d'analyser l'ensemble des risques portés et d'apprécier la solidité des dispositifs de maîtrise qui sont en place pour y faire face.

Inscrite au plan d'audit 2016, Bpifrance Régions a fait l'objet d'une mission de contrôle spécifique de la part de l'IGA. Cet audit, diffusé début 2017, a fait notamment ressortir que la surveillance des exigences prudentielles de Bpifrance Régions doit être mieux organisée.

L'IGA réalise mensuellement le suivi des recommandations émises par ses propres missions, ainsi que celles émises par les missions réalisées par les corps de contrôle externes. Ce suivi a permis de maîtriser le stock de recommandations. Les risques opérationnels (58%) et de non-conformité (29%) sont les plus représentés dans les recommandations émises, Bpifrance Régions étant particulièrement exposée au risque de non-conformité réglementaire.

La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, est soumis chaque année au comité des risques et au conseil d'administration pour validation. Il est ensuite transmis à l'ACPR comme l'exige la réglementation.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) y est également décrit.

En 2017, la DCCP a renforcé d'une part ses actions en matière de conformité. Ainsi le code de déontologie de Bpifrance Financement a été mis à jour, une politique de lutte contre la corruption a été établie, le droit d'alerte a été aménagé afin de se conformer aux nouvelles dispositions issues de la Loi Sapin II. D'autre part, la fonction s'est renforcée en matière de vérifications relatives aux embargos et sanctions internationales du fait du développement de l'activité de crédit export. Elle a en outre mis en place un dispositif de veille réglementaire.

D'autre part, la fonction de contrôle permanent de 2^e niveau a été renforcée de manière significative traduisant une volonté de meilleure maîtrise des risques et de couverture plus complète des activités et processus opérationnels par la DCCP.

Ces contrôles ont porté notamment sur le respect des procédures (éligibilité, instruction, pouvoirs, délégations, formalisation des contrôles permanent de 1^{er} niveau, ...), la gestion et la conformité des opérations de crédit ou d'enregistrement comptable, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de plusieurs processus de gestion ou de traitements informatiques.

En outre, la cartographie des risques opérationnels existante a été complétée et enrichie sur l'exercice 2017 selon une approche bottom-up associant les métiers à l'identification et l'évaluation de ces risques. Enrichie par les risques de non-conformité, elle comporte aujourd'hui 234 risques métiers et 138 méta risques (le méta risque étant l'agrégation d'un même risque pouvant se produire pour plusieurs métiers).

Cette cartographie a été présentée en CCIG et comité des risques de décembre 2017.

Les perspectives 2018

Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent

En 2018, la DCCP poursuivra ses actions visant à promouvoir la culture du contrôle interne et de conformité.





Ainsi l'accent sera porté sur les actions de sensibilisation/formation des équipes, notamment en matière de lutte contre la corruption (loi Sapin II) et plus généralement d'éthique et de déontologie, en insistant notamment sur la gestion des conflits d'intérêts.

En outre, elle continuera d'accompagner le développement des activités à l'international en se dotant d'une politique sanctions internationales et en renforçant son dispositif en matière de LCBFT.

Le plan de contrôle 2018 devant, à la marge, couvrir de nouveaux processus (nouveaux contrôles à mettre en œuvre) tout en veillant à maintenir l'ensemble des activités déjà en place. Le partenariat avec les métiers devra se poursuivre pour aider ces derniers à mieux structurer leurs contrôles de 1^{er} niveau.

Le plan d'audit de l'Inspection Générale-Audit a été établi sur la base d'une évaluation renouvelée des risques en prenant notamment en compte des éléments de nature qualitative (actifs pondérés par les risques de chaque dispositif) et quantitative (prise en compte du ratio d'encours douteux sur encours bruts). Des priorisations dans le séquençage des missions en ont été dégagées.

En 2018 sont programmées des missions principalement axées sur le contrôle de dispositifs de financement et sur des sujets de nature transversale, notamment d'ordre réglementaire. Sont également prévus des audits des grandes fonctions (comptable, trésorerie) ou encore de la gouvernance du système d'information. Celles-ci seront auditées pour tout ou partie de leurs activités en fonction des risques préalablement identifiés.

Parallèlement, le suivi à fréquence mensuelle des recommandations et une coordination étroite avec les directions porteuses du plus grand nombre de recommandations doit permettre de poursuivre la maîtrise du stock des recommandations.

• Le contrôle interne et la maîtrise des risques de Bpifrance Régions

Pour le contrôle interne et la maîtrise des risques inhérents à ses activités, Bpifrance Régions bénéficie de l'ensemble des dispositifs mis en place par sa maison mère, Bpifrance Financement. C'est-à-dire que le suivi des risques de Bpifrance Régions s'opère au niveau consolidé.

Les risques

La surveillance des risques mise en place par Bpifrance Financement, pour ses activités et celles de sa filiale, est effectuée à trois niveaux distincts :

- Sur proposition de la Direction des Engagements, la Direction Générale, dans le cadre de la politique de risque des opérations envers la clientèle, définit une politique d'octroi de la garantie. Celle-ci est régulièrement actualisée, en détaillant notamment les délégations de décision confiées aux échelons régionaux.

L'Outil d'Aide à la Décision (OAD) attribue, sur ce segment, deux notes : celle de la contrepartie et celle du projet, qui mesure l'impact de l'investissement sur la contrepartie. Il assure également une gestion informatisée de l'ensemble de ces notations.

- La Direction des Risques, qui a la charge de l'estimation de la gestion du capital réglementaire et économique, calcule et met à jour le potentiel d'engagements permis par les dotations annuelles reçues des pouvoirs publics ainsi que des régions, en y associant une probabilité de pertes. Les engagements sont fixés chaque année de manière à ce que le budget des risques détermine le budget d'activité.

La Direction des Risques suit également les engagements et le rythme de production de l'ensemble du portefeuille de garantie. Elle surveille l'évolution de la valeur en risque du portefeuille de garantie, afin d'en assurer la solvabilité.

La Direction Financière simule, au moyen de son modèle ALM, les flux d'écoulement du passif dans son scénario, afin d'en déduire les maturités auxquelles il est possible de placer l'actif, et calcule la « *fair value* » des contentieux futurs.

- Le Comité des Risques Groupe, qui assure le suivi et le pilotage des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques du groupe et de ses filiales.





Par ailleurs, Bpifrance Financement effectue un contrôle de l'activité et des risques de sa filiale Bpifrance Régions en étant représenté à son Conseil d'Administration par la Direction Générale ou par des personnes qualifiées.

Le contrôle permanent

La DCCP a réalisé les vérifications inscrites au plan annuel 2017 et dont certaines ont concerné indirectement Bpifrance Régions (gestion des opérations de garantie, processus d'enregistrement comptable, gestion financière et du bilan, contrôles de premier niveau des activités de la filiale et des prestations qui lui sont rendues ...).

En matière de risques opérationnels, et ainsi que le prévoit l'arrêté du 3 novembre 2014, un seuil déclaratif des incidents opérationnels a été fixé à 50 milliers € par l'organe exécutif pour Bpifrance Régions, puis validé par le conseil d'administration.

Le contrôle périodique

Aucune mission spécifique concernant Bpifrance Région n'est prévue au plan d'audit de Bpifrance Financement pour 2018. Néanmoins, les vérifications qui seront menées sur certaines fonctions transversales de Bpifrance Financement permettront d'analyser leurs contributions au dispositif de contrôle interne de Bpifrance Régions.

Le dernier Audit qui concernait spécifiquement Bpifrance Régions a été réalisé en 2016 et diffusé début 2017. Il a montré que si Bpifrance Régions respectait les obligations statutaires auxquelles elle était soumise, le contrôle et la conformité restaient à déployer en son sein. En outre, le mode de suivi de ses risques devait être mieux explicité, une fois les exigences prudentielles clairement définies par les Autorités de régulation.

Plus généralement, dans le cadre de son plan d'audit Bpifrance Financement, l'Inspection Générale – Audit a réalisé ces dernières années plusieurs missions qui ont concerné indirectement Bpifrance Régions ou plus largement ont contribué à sa couverture des risques, en particulier le domaine des conventions avec les Collectivités Locales.

Pour l'ensemble de ces missions, une attention particulière a été portée aux éléments constituant le Dispositif de Maîtrise des Risques (DMR) des unités auditées.





4.5. Les résultats de Bpifrance Régions

Le produit net bancaire qui se compose d'une part de produits financiers, en rémunération des fonds propres et des fonds de garantie, et d'autre part de commissions sur les risques garantis s'élève à 5 607 milliers €, en hausse de 4 % par rapport à l'exercice 2016. Cette progression s'explique :

- par une hausse des commissions de garantie de 13 % à 5 025 milliers €, accompagnant une évolution des encours moyens de risque utilisés qui s'élèvent à 669 millions € au 31 décembre 2017,
- par une contraction des produits financiers de 4 % à 503 milliers € due au contexte économique caractérisé par des taux bas. Ils sont eux-mêmes composés :
 - de la rémunération des placements adossés aux fonds propres de la société pour 141 milliers €, contre 196 milliers € en 2016 ;
 - du rendement négatif de certains fonds de garantie pris en charge sur le résultat de la société pour 169 milliers € ;
 - de la rémunération de la société égale à 10% des produits financiers adossés aux fonds de garantie pour 531 milliers €, contre 662 milliers € en 2016.

Les frais généraux s'élèvent à 1 828 milliers €. Ils correspondent principalement aux facturations des prestations de services réalisées par Bpifrance Financement pour le compte de Bpifrance Régions.

Le résultat brut d'exploitation s'élève donc à 3 778 milliers € contre 3 238 milliers € au 31 décembre 2016.

Enfin, après impôt le résultat est de 2 482 milliers € contre 2 075 milliers € en 2016.

En ce qui concerne les fonds de garantie, les charges contentieuses et précontentieuses de l'année s'élèvent à 12,4 millions € contre 19,1 millions € en 2016.

Le solde des fonds de garantie après enregistrement de dotations reçues dans l'année pour 25,9 millions €, de la charge contentieuse et des produits, imputés aux fonds, représente un solde comptable de 440,8 millions €.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan s'élève à 688 millions €, en hausse de 9,5 % par rapport au 31 décembre 2016.





4.6. Autres informations

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4 du code de commerce)

	Art D.441.1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art D.441.2°: Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre des factures concernées	0	X				1	X					
Montant total des factures concernées h.t.	0	1348				1348						
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice	0%	0%				0%	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice	X											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0											
Montant total des factures exclues	0											
(c) Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement	* Délais contractuels : OUI						* Délais contractuels :					
	* Délais légaux : NON						* Délais légaux :					





5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les informations contenues dans ce rapport répondent aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce. La société Bpifrance Régions ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, mais à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement.

5.1. Gouvernance

5.1.1. Mode d'exercice de la direction générale de Bpifrance Financement

Dans le cadre de son renouvellement, le Conseil d'Administration dans sa séance du 24 mai 2016, a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, la Présidence du Conseil d'Administration est assumée, par Marie ADELIN-PEIX, Directrice exécutive en charge des partenariats régionaux et de l'action territoriale pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020. La Direction Générale est, quant à elle, assumée par Arnaud CAUDOUX, Directeur Général Adjoint de Bpifrance en charge des finances et des risques, la durée de son mandat coïncide avec celle de la Présidente du Conseil d'Administration, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

5.1.2. Conseil d'Administration au 31 décembre 2017

Présidente du Conseil d'Administration

Marie ADELIN-PEIX

Directrice Exécutive des Partenariats Régionaux et de l'Action Territoriale

Administrateurs

Anne GUERIN

Directrice Exécutive en charge du Financement et du Pilotage du Réseau de Bpifrance

Dominique CAIGNART

Directeur du Réseau Ile-de-France de Bpifrance

Jean-Marie SUQUET

Directeur des Risques de Bpifrance

Véronique VÉDRINE

Directrice du Réseau Sud de Bpifrance

Jean-René JÉGOU

Directeur du Pôle Fonds Régionaux au sein de la Direction des Fonds de Fonds de Bpifrance

La Région Bretagne, représentée par Martin MEYRIER,

15^{ème} Vice-Président chargé de l'économie, l'innovation, l'artisanat et les TPE

La Région Hauts-de-France, représentée par André-Paul LECLERCQ

Président de la Commission « au travail »

La Région Occitanie, représentée par Nadia PELLEFIGUE

5^e Vice-Présidente en charge du développement économique, de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur.





La Région Grand-Est*

La Région Île-de-France*

Bpifrance Financement, représentée par **Georges PLANES**
Directeur de l'Animation du Réseau de Bpifrance

Censeurs

La Région Auvergne - Rhône-Alpes, représentée par **Martial SADDIER**
6ème Vice-Président délégué aux entreprises, à l'emploi et au développement économique

La Région Pays de la Loire représentée par **Sébastien PILARD**
Vice-Président Croissance bleue et développement international de la Commission entreprise, développement, international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Commissaire du Gouvernement

Emmanuel CHARRON,
Chef de mission de contrôle économique et financier

5.1.3. Direction Générale

Directeur Général

Arnaud CAUDOUX
Directeur Général Adjoint en charge des Finances et des Risques de Bpifrance

5.2. Mandats exercés en 2017 par les mandataires sociaux

Présidente du Conseil d'Administration

Marie ADELIN-PEIX
Aucun autre mandat

Administrateurs

Anne GUERIN

*Représentante de Bpifrance Participations au Conseil d'Administration de CGG **
Représentante de Bpifrance Participations au Conseil de Surveillance de PSA*

Dominique CAIGNART

*Membre du Conseil d'Administration de Paris Région Entreprises
Administrateur de SATT LUTECH et de SATT IDF INNOV*

Jean-Marie SUQUET

Aucun autre mandat

Véronique VEDRINE

*Membre du Conseil d'Administration de la société ACTIA
Administrateur du Groupe La Dépêche du Midi
Président de l'Institut Français des Administrateurs (I.F.A.) Midi-Pyrénées
Représentant permanent de Bpifrance Investissement au Conseil d'Administration de l'IRDI (Institut Régional de Développement Industriel de Midi-Pyrénées) et de MPC (Midi-Pyrénées Croissance)
Trésorière du Comité Régional des Banques de PACA*

* En attente de nomination du nouveau représentant de la Région

** Mandat exercé jusqu'à fin 2017





Jean-René JÉGOU

Membre du Conseil d'Administration des sociétés de capital-risque Galia Venture, Samenar,

Membre du Conseil de direction de Proxipaca

Membre du Conseil de Surveillance des sociétés de capital-risque SORIDEC 2, IRDINOV, et des sociétés de gestion IRDI SORIDEC Gestion, Cap Décisif Management, Capital Grand Est

La Région Bretagne, représentée par Martin MEYRIER

Administrateur de Bretagne Jeunes Entreprises, Bretagne Participations, Bretagne Développement Innovation, Pôle d'excellence Cyber

Membre du Comité d'Orientation de Ouest Ventures 1, Ouest Ventures 2, Ouest Ventures 3, Go Capital Amorçage et Go Capital Amorçage 2

Membre du Conseil de la Stratégie de Breizh Up

Membre titulaire de Bretagne Commerce International, du Comité technique économie, de l'Etablissement public foncier de Bretagne et de l'Institut Maupertuis

Membre titulaire du Conseil de Surveillance de ADERE 35

Membre suppléant du Conseil de Surveillance de Bretagne Capital Solidaire et de la SA bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN)

La Région Hauts-de-France, représentée par André-Paul LECLERCQ

Administrateur de Mobilis Banque, Voltalia et Picardie Investissement

Président du Conseil de Surveillance de Entreprise Promotion SAD

Gérant des sociétés civiles Ancre et Berand

Administrateur représentant la Région Hauts-de-France de SAS Inovam Tourcoing, Finorpa – PP Lens, Finorpa - SCR Lens, du FRG Finorpa Lille, Finorpa Financement Lens et Finorpa Conseils Lens

Membre du Conseil de Surveillance de Acanthe SCA, Cimofat SCA, Valorest SCA et Soderec SC

La Région Occitanie, représentée par Nadia PELLEFIGUE

Vice-Présidente de la Société Publique Locale d'Aménagement Grand Toulouse Europolia

Membre du Conseil de Surveillance d'IRDINOV et d'IRDI Gestion

Administratrice de S.O.R.I.D.E.C de Montpellier et de Midi Pyrénées Croissance

Bpifrance Financement, représentée par Georges PLANES

Aucun autre mandat

Directeur Général

Arnaud CAUDOUX

Représentant permanent de la Bpifrance Financement au Conseil d'Administration de l'IFCIC, de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF) et de TechnipFMC PLC

5.3. Rémunérations des mandataires sociaux

Au titre de leurs mandats exercés au sein de Bpifrance Régions, les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice. Ils ne détiennent par ailleurs aucun autre mandat dans le groupe.

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés du groupe.

5.4. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration sont définies par les statuts de la société, mis à jour par l'Assemblée Générale réunie le 9 janvier 2015. Elles sont également définies par le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration qui a été adopté récemment le 13 décembre 2017.





5.4.1. Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 12 membres, tous nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires :

- La Présidente du Conseil d'Administration
- Cinq représentants des Régions Ile-de-France, Occitanie, Bretagne, Hauts-de-France et Grand Est
- Un représentant de l'actionnaire de référence qui est Bpifrance Financement
- Cinq administrateurs qui sont des directeurs opérationnels du groupe Bpifrance.

Le quorum ainsi requis pour réunir le Conseil d'Administration est subordonné à la présence physique d'au moins six administrateurs.

Au 31 décembre 2017, 4 femmes et six hommes siègent en tant qu'administrateurs. A noter, que les représentants des Régions Grand Est et Ile-de-France ne sont pas à ce jour désignés.

Participent aux réunions du Conseil, outre les administrateurs, 2 censeurs représentant les Régions Auvergne – Rhône-Alpes et Pays de la Loire, les Commissaires aux Comptes représentés par les Cabinets MAZARS et KPMG SA, le Commissaire du Gouvernement (ou en son absence le Commissaire adjoint du Gouvernement) ainsi que le Directeur Général.

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent de la Présidente, sauf impossibilité, une convocation mentionnant l'ordre du jour, ainsi que les documents et informations nécessaires pour exercer pleinement leurs missions au sein du Conseil, trois jours au moins avant la date de la réunion.

La Présidente préside les réunions du Conseil d'Administration, organise et dirige les débats et veille au respect des dispositions légales, réglementaires, statutaires et du règlement intérieur. Conformément aux statuts de la société, les décisions sont prises à la majorité simple des administrateurs présents et représentés. En cas de partage des voix, celle de la Présidente est prépondérante. Un procès-verbal de chaque séance est rédigé et envoyé à tous les membres au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante qui l'approuvera.

5.4.2. Activité du Conseil d'Administration en 2017

Le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois en 2017 et chacune de ses réunions a fait l'objet d'une présentation détaillée de l'activité.

Le 27 avril 2017, le Conseil a coopté un nouvel administrateur, arrêté les comptes 2016 de la société ainsi que le rapport de gestion relatif à l'exercice 2016 et convoqué l'Assemblée Générale annuelle.

Le 13 décembre 2017, le Conseil a adopté son règlement intérieur pour permettre notamment à ses membres de participer aux séances par des moyens de visioconférence et de télécommunication. Il a fixé les coefficients multiplicateurs des fonds régionaux de garantie et adopté le budget pour 2018. A cette occasion, il a pris connaissance de la politique de placement de Bpifrance Régions. Le Conseil a également été informé du rachat par Bpifrance Financement des actions détenues par la société SOFITECH dans Bpifrance Régions. Enfin, il a adopté le calendrier de ses réunions pour 2018.





6. RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2018

• Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2017 tels qu'ils sont présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou mentionnées aux dits rapports.

• Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2017 s'élève à 2 482 555,15 euros et que, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 3 754,09 euros, le bénéfice disponible s'élève à 2 486 309,24 euros.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2017 de la façon suivante :

	Euros
<i>Bénéfice de l'exercice à répartir</i>	2 482 555,15
<i>Report à nouveau</i>	3 754,09
Soit un solde disponible de	2 486 309,24
<i>Dotations à la réserve légale</i>	0,00
Soit un solde distribuable de	2 486 309,24
Dotations aux autres réserves	2 485 000,00
Report à nouveau créditeur	1 309,24

• Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

• Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et autres.



7. RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles R 225-81, R 225-85 et R 225-102 du code de commerce)

(en milliers €)

NATURE DES INDICATIONS	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800
Nombre d'actions émises	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (en milliers €)					
Chiffres d'affaires	4 275	4 667	4 914	5 407	5 876
Résultat avant impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissement et provisions	2 605	2 484	2 986	3 238	3 779
Impôt sur les bénéfices	872	830	1 069	1 163	1 296
Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissement et provisions	1 734	1 654	1 917	2 075	2 483
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RÉSULTATS PAR ACTION (en €)					
Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissement et provisions	7,22	6,89	7,99	8,65	10,35
Résultat après impôts, participation ou intéressement des salariés et dotations aux amortissement et provisions	6,85	6,89	7,99	8,65	10,34
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31 décembre	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale (en milliers €)	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...) (en milliers €)	0	0	0	0	0

8. COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE COMPTABLE

8.1. Comptes sociaux

Bilan au 31 décembre 2017

(en €)

ACTIF	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
CAISSE, BANQUES CENTRALES		0	0
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	1	194 472 499	189 854 693
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2	94 454 830	193 463 495
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	1	230 990 043	127 129 138
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	1	141 748 479	95 916 974
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME		0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES		0	0
CRÉDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT		0	0
LOCATION SIMPLE		0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0	0
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ		0	0
ACTIONS PROPRES		0	0
AIDES AU FINANCEMENT DE L'INNOVATION		0	0
AUTRES ACTIFS	3	26 999 709	22 151 827
COMPTES DE RÉGULARISATION	4	21 808	64 980
TOTAL DE L'ACTIF		688 687 368	628 581 107

Bilan au 31 décembre 2017

(en €)

PASSIF	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
BANQUES CENTRALES		0	0
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	5	2 930 803	3 232 196
OPÉRATIONS AVEC LA CLIËNTELE		0	0
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		0	0
AUTRES PASSIFS	6	93 198 790	508 772
COMPTES DE RÉGULARISATION	7	26 332 790	21 689 484
PROVISIONS	8	0	90 761 659
DETTES SUBORDONNÉES		0	0
FONDS DE GARANTIE PUBLICS	9	440 839 221	417 418 677
RESSOURCES NETTES D'INTERVENTION À L'INNOVATION	10	100 907 038	72 974 148
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX		0	0
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	11	24 478 726	21 996 171
- CAPITAL SOUSCRIT		4 800 000	4 800 000
- PRIMES D'ÉMISSION		612 417	612 417
- RÉSERVES		16 580 000	14 505 000
- REPORT A NOUVEAU		3 754	3 533
- RÉSULTAT DE L'EXERCICE		2 482 555	2 075 221
TOTAL DU PASSIF		688 687 368	628 581 107



Hors bilan au 31 décembre 2017

HORS-BILAN	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNÉS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	12	988 370 851	899 633 569
ENGAGEMENTS SUR TITRES			
ENGAGEMENTS REÇUS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
ENGAGEMENTS DE GARANTIE			
ENGAGEMENTS SUR TITRES			



Compte de résultat au 31 décembre 2017

(En €)	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	13	5 783 789	5 308 620
Intérêts et charges assimilées		-254 414	-14 372
Revenus des titres à revenu variable		0	0
Commissions (produits)		0	0
Commissions (charges)		0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0	0
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-449	690
Autres produits d'exploitation bancaire		92 940	98 003
Autres charges d'exploitation bancaire		-14 485	-10 131
PRODUIT NET BANCAIRE		5 607 381	5 382 810
Charges générales d'exploitation	14	-1 828 661	-2 144 676
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		0	0
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		3 778 720	3 238 134
Coût du risque		0	0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 778 720	3 238 134
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		3 778 720	3 238 134
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices		-1 296 165	-1 162 913
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RÉSULTAT NET		2 482 555	2 075 221





8.2. Annexe comptable

• Règles de présentation et d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

• Présentation des comptes

Le compte de résultat est présenté comme les exercices précédents en distinguant :

- l'activité défiscalisée des fonds de garantie gérés par Bpifrance Régions,
- l'activité fiscalisée de Bpifrance Régions ne reprend ne reprend donc ni les produits ni les charges des fonds de garantie. Cette présentation du compte de résultat s'appuie sur cinq soldes intermédiaires de gestion : le Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation, le Résultat d'Exploitation, le Résultat Courant avant Impôt et le Résultat Net.

• Principes comptables retenus pour l'évaluation des titres de placement

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais et coupon couru à l'achat exclus.

Les différences entre le prix d'acquisition des titres à revenu fixe et leur prix de remboursement sont étalées sur la durée de vie résiduelle de ces titres en utilisant la méthode actuarielle.

A la date d'arrêt des comptes, ils sont évalués à leur valeur de marché. Si celle-ci est inférieure à leur valeur comptable, ils font l'objet d'une dépréciation affectant le Produit Net Bancaire.

• Méthode d'évaluation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés se décomposent en :

Immobilisations incorporelles : logiciels acquis, développés ou en cours de développement.

Les immobilisations incorporelles sont amorties dès leur mise en exploitation sur une durée économique de 5 ans.

- Immobilisations corporelles

Bpifrance Régions ne détient aucune immobilisation corporelle.

• Principes et méthodes comptables d'évaluation des opérations génératrices d'un risque de crédit

- Principe de ventilation des encours

L'activité de Bpifrance Régions est marquée par sa position de partenaire des banques. Aussi, les critères de classement retenus pour les engagements hors bilan ont été arrêtés selon l'information en possession de Bpifrance Régions.

Depuis 2015, les encours des clients déclarés en défaut par la banque partenaire sont classés en encours sains sous surveillance (Watch List).

Les encours douteux correspondent aux encours pour lesquels Bpifrance Régions détient une information de défaut sur la contrepartie. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.

Les encours douteux compromis correspondent aux encours pour lesquels Bpifrance Régions est informé de la mise en jeu de sa garantie soit pour déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective.

- Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés

L'établissement financier assure la gestion du contentieux et fait jouer les garanties réelles ou personnelles qu'il a pu obtenir. Bpifrance Régions l'indemnise au terme de ce processus, en intégrant des intérêts intercalaires annuels calculés sur la créance et sur la durée du portage.





Provisions sur encours de Bpifrance Régions

La provision au bilan correspond à la perte en capital ainsi que les intérêts contractuels couverts par la garantie de Bpifrance Régions. Le risque d'appel en garantie de Bpifrance Régions est provisionné pour chaque dossier en contentieux, dès lors qu'une déchéance ou une procédure collective est prononcée. Afin d'améliorer la couverture du risque, il a été mis en place, en 2007, une méthode statistique d'estimation des récupérations potentielles. Cette méthode, fondée sur l'observation des sinistres indemnisés sur les exercices antérieurs, permet de couvrir l'ensemble des dossiers tombés en contentieux.

- Méthode d'actualisation du provisionnement du risque de crédit avéré

L'actualisation des pertes prévisionnelles n'a pas été calculée en raison du faible montant de ces provisions et de l'absence d'information sur le profil de décaissements à venir pour les sinistres connus.

• Fonds de garantie

Pour faire face à sa mission d'intérêt économique général, les régions mettent à la disposition de Bpifrance Régions des ressources publiques destinées à couvrir les engagements induits par cette mission. Les activités couvertes par ces fonds sont la garantie de crédit bancaire, d'une part, et la distribution d'aides à l'innovation principalement sous la forme de subventions et d'avances remboursables, d'autre part. L'aide à l'innovation est réalisée par l'intermédiaire de Bpifrance Financement.

Les ressources accordées par les régions figurent au passif du bilan et sont diminuées des pertes, charges et provisions constatées sur les opérations concernées. Les produits financiers résultant des placements de la trésorerie sont réaffectés pour l'essentiel aux ressources accordées.

Les principaux postes affectés pour ces activités d'intérêt économique général sont :

- au passif, les fonds de garantie (cf. note 9), les ressources d'intervention à l'innovation (cf note 10) ;
- au hors bilan, les garanties données (cf. note 12),

Les fonds de garantie répondent à la définition d'instruments de dettes puisqu'ils sont remboursables. Compte tenu de leur spécificité et de leur importance pour le groupe, ils sont classés au passif du bilan dans les rubriques spécifiques intitulées « Fonds de garantie publics ».

De même, des partenaires publics, principalement les régions, accordent à Bpifrance Régions des ressources destinées au financement de subventions et d'avances remboursables. Le montant net de ces ressources est classé avec les fonds de garantie de l'innovation dans la rubrique « Ressources d'intervention à l'innovation ».

Ils sont évalués au coût. Cette évaluation comprend les dotations perçues, auxquelles s'ajoute la quote-part de résultat revenant aux fonds (commissions, produits financiers nets, participation aux plus-values sur titres), nette des contentieux avérés (charges, provisions contentieuses et provisions précontentieuses, subventions décaissées).

Les gains, pertes et provisions affectés aux fonds de garantie, décrits dans les notes 9.2 et 10.2 ne transitent pas par le compte de résultat. Les charges et produits ne sont pas soumis à l'impôt.

• Principe de rattachement des produits et des charges

Les intérêts et commissions sont enregistrés en Produit Net Bancaire selon la méthode des produits et charges courus.

• Engagements sociaux

Aucun engagement de retraite n'a été constaté puisque la société Bpifrance Régions n'emploie pas de personnel.



● Note 1 - Portefeuille titres

1.1 Flux enregistrés au cours de l'exercice 2017

(En €)	Effets publics et Valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable
Montant brut au 31/12/2016	189 854 693	127 129 138	95 925 251
Entrées et autres mouvements (1)	5 618 599	252 790 850	46 000 001
Sorties	-1 000 000	-147 979 000	0
Variation des créances rattachées	-793	-950 945	0
Montant brut au 31/12/2017	194 472 499	230 990 043	141 925 252
Dépréciations cumulées au 31/12/2017 (2)	0	0	-176 773
Montant net au 31/12/2017	194 472 499	230 990 043	141 748 479

(1) Y compris amortissement des surcotes/décotes

(2) Dépréciations pour moins-values latentes et pour créances douteuses

Les titres détenus en emploi des Fonds de Garantie s'élèvent à 493 253 031 euros

Les titres détenus en emploi des Fonds de Garantie Régionaux à l'Innovation s'élèvent à 48 658 245 euros

Ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe selon la durée restant à courir au 31 décembre 2017

(en €)	D ≤ 3 m	3 m. < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Créances rattachées	Total
Effets publics et valeurs assimilées	0	1 026 021	61 893 523	128 696 430	2 856 525	194 472 499
Obligations et autres titres à revenu fixe	83 366 536	86 873 782	10 119 652	49 294 032	1 336 041	230 990 043
	83 366 536	87 899 803	72 013 175	177 990 462	4 192 566	425 462 542
	421 269 976					

1.2 Ventilation par type de portefeuille (montants nets, créances rattachées incluses)

(en €)	31/12/2017					31/12/2016	
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable		Total	Total
		Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés		
Placement	0	0	0	0	141 748 479	141 748 479	95 916 974
Investissement	194 472 499	94 485 045	136 504 998	0	0	425 462 542	316 983 831
Total	194 472 499	230 990 043 (*)		141 748 479		567 211 021	412 900 805

(*) Dont : - Titres émis par l'Etat ou des collectivités locales : 0,0

- Titres émis par d'autres émetteurs : 230 990 043 euros



1.3. Estimation du portefeuille (créances rattachées incluses et hors créances douteuses) au 31 décembre 2017

(en €)	Valeur brute comptable	Valeur De marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Titres de placement	141 925 252	141 748 479	-176 773	-176 773	0
Titres d'investissement	425 462 542	447 159 342	21 696 800		

Le portefeuille se décompose entre Fonds propres et Fonds de garantie :

(en €)	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Fonds Propres					
Titres de placement	1 999 995	1 999 546	-449	-449	0
Titres d'investissement	23 476 522	24 076 624	600 102		

(en €)	Valeur brute comptable	Valeur de marché	Différence	Moins-values latentes (hors créances douteuses)	Plus-values latentes
Fonds de Garantie					
Titres de placement	139 925 257	139 748 933	-176 324	-176 324	0
Titres d'investissement	401 986 020	423 082 717	21 096 697		

• Note 2 - Créances sur les établissements de crédit

(en €)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes à vue	94 454 830	193 463 495
Total	94 454 830	193 463 495

• Note 3 – Autres actifs

(en €)	31/12/2017	31/12/2016
Autres actifs		
Régions - Dotations à recevoir sur fonds de garantie	26 922 981	22 005 600
Fonds de garantie des dépôts	50 875	66 875
Clients commissions	25 853	54 490
Créances fiscales	0	24 862
Total	26 999 709	22 151 827





• Note 4 – Comptes de régularisation - Actif

(en €)	31/12/2017	31/12/2016
Commissions à recevoir (Cut-Off) :		
- sur fonds propres	9 223	2 391
- sur fonds de garantie	9 222	2 391
Produits à recevoir sur fonds en gestion pour compte de tiers	3 363	60 198
Total	21 808	64 980

• Note 5 – Dettes sur les établissements de crédit

(en €)	31/12/2017	31/12/2016
Comptes à vue	2 930 803	3 232 196
Total	2 930 803	3 232 196

• Note 6 – Autres Passif

(en €)	31/12/2017	31/12/2016
Impôts et taxes	139 018	98 861
Créditeurs divers	9 034	11 423
Contentieux à payer sur fonds de garantie (*)	90 652 250	0
Régions – Dotations à restituer sur fonds de garantie	2 398 488	398 488
Total	93 198 790	508 772

(*) Reclassement des contentieux du poste Provisions au poste Autres passifs





- Note 7 – Comptes de régularisation - Passif**

(en €)	31/12/2017	31/12/2016
Charges d'exploitation à payer	1 447 307	224 672
Commissions constatées d'avance (Cut-off) :		
- sur fonds propres	864 199	922 005
- sur fonds de garantie	864 036	921 803
Commissions perçues d'avance (commissions uniques et uniques simplifiées)	23 157 248	19 621 004
Total	26 332 790	21 689 484

- Note 8 – Provisions pour risques (affectant les fonds de garantie)**

(en €)	Solde au 01/01/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Disponibles	Transfert	Solde au 31/12/2017
Provisions pour risques (*)	90 761 659	0	0	0	-90 761 659	0

(*) Reclassement des contentieux du poste Provisions au poste Autres passifs



• Note 9 – Évolution des fonds de garantie

9.1. Situation comptable des Fonds de Garantie Régionaux

(en €)

Fonds de garantie	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2016	Dotations 2017	Remboursements et redéploiements 2017	Résultats 2017	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2017	Contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables des fonds de garantie
Midi-Pyrénées	19 016 354		-7 163 626	36 561	11 889 289	1 954 356	13 843 645
Région Haut-Rhin	49 607		-39 365	4 337	14 579	150 713	165 292
Région PACA	9 140 877			90 885	9 231 762	718 478	9 950 240
Auvergne	8 218 191			55 639	8 273 830	1 828 091	10 101 921
Pays de Loire	33 308 429			-1 511 144	31 797 285	6 781 736	38 579 021
Poitou-Charentes	4 799 198		-1 935 822	132 143	2 995 519	1 072 521	4 068 040
Champagne-Ardenne	5 853 012		-1 763 048	-129 890	3 960 074	1 427 210	5 387 284
Seine et Marne	236 449			6 019	242 468	30 427	272 895
Gironde fac33	38 019			2 222	40 241	60 427	100 668
Picardie	6 304 920		-4 271 487	49 069	2 082 502	1 336 772	3 419 274
Région Centre	6 917 810			-4 768	6 913 042	2 542 021	9 455 063
Centre-Val de Loire	2 129 119	500 000		9 497	2 638 616	25 803	2 664 419
Lorraine	15 518 772		-1 092 534	237 079	14 663 317	6 339 630	21 002 947
Corse	17 962 710			290 050	18 252 760	1 560 232	19 812 992
Alsace	4 494 400		-279 531	-81 923	4 132 946	1 497 372	5 630 318
Haute-Normandie	3 694 513			-209 519	3 484 994	1 489 525	4 974 519
Franche-Comté	8 405 401		-1 550 000	263 041	7 118 442	1 760 944	8 879 386
Moselle	16 728			33 687	50 415	78 858	129 273
Ile-de-France	108 104 935	4 761 905		-1 430 159	111 436 681	25 631 345	137 068 026
Sarthe	469 888		-344 983	3 348	128 253	4 114	132 367
Aquitaine	5 236 857		-2 844 498	-41 008	2 351 351	1 811 701	4 163 052
Paris	5 977 445			79 277	6 056 722	1 241 384	7 298 106
Basse-Normandie	8 457 115			22 954	8 480 069	1 353 235	9 833 304
Languedoc-Roussillon	5 103 144		-2 120 556	128 791	3 111 379	1 297 188	4 408 567
Région Bas-Rhin	1 461 813			-18 793	1 443 020	192 972	1 635 992
Région Bretagne	22 996 670	500 000		-497 745	22 998 925	5 068 960	28 067 885
Bourgogne	6 397 333		-850 000	-162 024	5 385 309	1 640 358	7 025 667
Nord-Pas-de-calais	7 367 277		4 271 487	288 166	11 926 930	6 989 857	18 916 787
Rhône-Alpes	24 091 714			-994 105	23 097 609	6 337 620	29 435 229
Limousin	6 421 931		-2 409 680	-40 430	3 971 821	2 207 129	6 178 950
Assurance des fds reg	50 977 357	2 426 993	-34 096	501 783	53 872 037		53 872 037
Fip Franche-Comté	306 561			2 238	308 799		308 799
Rhône-Alpes FRERA	2 984 758			57 924	3 042 682	1 148 714	4 191 396
Hauts-de-France	11 756 394			92 305	11 848 699	223 745	12 072 444
Normandie	3 202 976	1 000 000		42 346	4 245 322	18 877	4 264 199
Auvergne Rhône-Alpes		4 762 000		51 028	4 813 028		4 813 028
Occitanie		9 284 182		56 513	9 340 695		9 340 695
Bourgogne Franche-Comté		952 380	2 400 000	12 118	3 364 498		3 364 498
Grand Est		7 619 048	3 135 113	20 966	10 775 127		10 775 127
Nouvelle Aquitaine		2 857 143	7 190 000	10 373	10 057 516		10 057 516
Réunion		1 000 000		668	1 000 668		1 000 668
Total	417 418 677	35 663 651	-9 702 626	-2 540 481	440 839 221	85 822 315	526 661 536

9.2. Résultat des Fonds Régionaux de Garantie

(en €)

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Participations aux plus values et récupérations	Commissions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Provisions pré-contentieuses	Résultats
Midi-Pyrénées	162 489		194 821	59 251	-230 857	-149 143	36 561
Région Haut-Rhin	1 714		-13	2 636			4 337
Région PACA	96 391	786	44 773	12 770	-88 487	24 652	90 885
Auvergne	97 530		76 718	51 110	-140 262	-29 457	55 639
Pays de loire	234 726		346 984	1 163 700	-2 279 891	-976 663	-1 511 144
Poitou-Charentes	55 521		37 754	105 077	-75 150	8 941	132 143
Champagne-Ardenne	56 515		60 894	162 394	-372 621	-37 072	-129 890
Seine et Marne	2 635		24	3 360			6 019
Gironde fac33	972		69	1 181			2 222
Picardie	39 477		26 540	35 678	-17 562	-35 064	49 069
Région Centre	93 043		115 784	259 892	-383 986	-89 501	-4 768
Centre-Val de Loire	20 449		14 852			-25 804	9 497
Lorraine	215 366		199 464	1 081 204	-674 447	-584 508	237 079
Corse	190 452		181 092	14 195	2 322	-98 011	290 050
Alsace	57 345		55 014	65 193	-296 101	36 626	-81 923
Haute-Normandie	49 804		50 950	220 317	-352 011	-178 579	-209 519
Franche-Comté	97 635		116 493	839 886	-846 743	55 770	263 041
Moselle	1 292		-49	37 723	-5 279		33 687
Ile-de-France	1 289 085		2 200 071	787 689	-4 299 739	-1 407 265	-1 430 159
Sarthe	2 081		1 181	86			3 348
Aquitaine	63 467		28 044	-203 216		70 697	-41 008
Paris	70 487		22 924	49 124	-28 799	-34 459	79 277
Basse-Normandie	94 699		128 373	-217 420	-56 853	74 155	22 954
Languedoc-Roussillon	51 753		36 768	208 127	-153 856	-14 001	128 791
Région Bas-Rhin	16 039		24	11 832	-46 688		-18 793
Région Bretagne	272 517		302 024	-214 161	-674 129	-183 996	-497 745
Bourgogne	73 486		76 521	-49 860	-298 403	36 232	-162 024
Nord-Pas-de-calais	180 549		156 216	817 997	-938 694	72 098	288 166
Rhône-Alpes	288 895		323 191	-82 840	-1 272 116	-251 235	-994 105
Limousin	80 810		74 113	114 712	-333 356	23 291	-40 430
Assurance des fds reg	501 783						501 783
Fip Franche-Comté	2 988		-750				2 238
Rhône-Alpes FRERA	41 162		5 077	91 640	-107 647	27 692	57 924
Hauts-de-France	116 025		107 735	-161 308		29 853	92 305
Normandie	35 565		25 658			-18 877	42 346
Auvergne Rhône-Alpes	32 122		18 906				51 028
Occitanie	53 094		3 419				56 513
Bourgogne Franche-Comté	10 058		2 060				12 118
Grand Est	19 109		1 857				20 966
Nouvelle Aquitaine	10 373						10 373
Réunion	668						668
Total	4 780 171	786	5 035 576	5 267 969	-13 971 355	-3 653 628	-2 540 481

● Note 10 – Évolution des Fonds Régionaux Innovation

10.1. Situation comptable des Fonds Régionaux à l'Innovation

(en €)

Fonds de garantie	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2016	Dotations 2017	Remboursements et redéploiements 2017	Reversement au fonds d'assurance	Résultats 2017	Soldes des fonds de garantie au 31 décembre 2017	Contentieux et intérêts à payer	Actifs comptables des fonds de garantie
Limousin								
Subventions	538 352		310 289		-234 325	614 316		614 316
PTZI	3 907 190		-34 905	1 745	-266 498	3 607 532	504 881	4 112 413
AR	1 223 798		-275 384	13 769	-10 841	951 342		951 342
Franche-Comté								
Subventions	5 314 365		-1 244 412		-1 369 944	2 700 009		2 700 009
PTZI	2 002 725		-751 428	37 571	-72 046	1 216 822	67 000	1 283 822
AR	1 465 869		-39 311	1 966	-310 029	1 118 495	705 967	1 824 462
Franche-Comté fiso								
Subventions								
PTZI								
AR	128 794		-62 143	3 107	9	69 767	50 000	119 767
Bourgogne - Franche Comté								
Subventions		3 145 000	1 804 750		-391 044	4 558 706		4 558 706
PTZI		1 000 000	500 000	-75 000	-9 000	1 416 000		1 416 000
AR		1 000 000	500 000	-75 000	-4 428	1 420 572		1 420 572
Paris								
Subventions	2 800 246	2 500 000	372 269		-2 376 051	3 296 464		3 296 464
PTZI	671					671		671
AR	2 897 892				-462 828	2 435 064	674 352	3 109 416
Pays de Loire								
Subventions	4 304 796	3 000 000	53 403		-2 823 779	4 534 420		4 534 420
PTZI								
AR								
Franche-comté Doubs								
Subventions	176 807		-68 287		5 008	113 528		113 528
PTZI								
AR	621					621		621
Franche-comté CAGB								
Subventions	361 805	400 000	68 189		-116 010	713 984		713 984
PTZI								
AR	201 875		100 000	-5 000	-31 627	265 248	76 500	341 748
Franche-comté Haute-Saône								
Subventions	32 205				-9 000	23 205		23 205
PTZI								
AR	151 589			-3 593	-25 315	122 681	24 282	146 963
Franche-comté Jura								
Subventions	93 940				-13 004	80 936		80 936
PTZI								
AR								
Franche-comté Agglo de Montbéliard								
Subventions	29 293					29 293		29 293
PTZI								
AR	147 933					147 933		147 933
Franche-comté Belfort								
Subventions								
PTZI								
AR	110 016		-43 571		54 809	121 254		121 254
Franche-comté Agglo de Belfort								
Subventions								
PTZI								
AR	208 941				52 469	261 410		261 410
Ile de France								
Subventions	4 577 072	11 000 000			-6 895 306	8 681 766		8 681 766
PTZI								
AR	2 821 125	6 500 000		-325 000	-255 114	8 741 011	202 830	8 943 841
Nouvelle Calédonie								
Subventions	265 240				-214 425	50 815		50 815
PTZI	194 057					194 057		194 057
AR	388 116					388 116		388 116
Bretagne								
Subventions	628 487	750 000			-668 890	709 597		709 597
PTZI								
AR								
Lorraine								
Subventions	681 773		227 067		-607 290	301 550		301 550
PTZI	3 166 989		171 429	-8 575	-454 183	2 875 660	518 180	3 393 840
AR	3 482 962		214 464	-10 723	-374 613	3 312 090	521 900	3 833 990
Lorraine fiso								
Subventions								
PTZI	95 127		-100 000	5 000		127		127
AR	95 127		-100 000	5 000		127		127
Alsace								
Subventions	2 664 796		-97 423		-1 570 472	996 901		996 901
PTZI	1 991 566		-500 000	25 000	-15 147	1 501 419		1 501 419
AR	4 699 829		-485 200	24 260	-263 169	3 975 720	225 000	4 200 720
Grand Est								
Subventions		1 941 918	373 927		-9 900	2 315 845		2 315 845
PTZI		5 340 354	2 070 351	-243 918	-9 900	7 156 887		7 156 887
AR		4 417 728	1 294 690	-172 960	-9 000	5 530 458		5 530 458
Haute-Normandie								
Subventions	8 142				-10 000	-1 858		-1 858
PTZI	181 599				4 784	186 383	152 000	338 383
AR	852 898				-1 348	851 550	92 750	944 300
Languedoc-Roussillon								
Subventions	225 914		479 938		-560 171	145 681		145 681
PTZI	7 507 320		1 644 810	-82 240	-437 063	8 632 827	360 000	8 992 827
AR	4 076 852		366 601	-18 330	-309 777	4 115 346	369 792	4 485 138
Languedoc-Roussillon fiso								
Subventions								
PTZI	62 442	70 000		-3 500	-4 947	123 995		123 995
AR	423 229	210 000		-10 500	-12 525	610 204		610 204
Champagne-Ardenne								
Subventions	13 721	300 000	-314 611			-890		-890
PTZI	322 121	240 000	-397 857	7 893	-1 506	170 651		170 651
AR	45 508	400 000	-410 714	536	-145	35 185		35 185
PACA								
Subventions	2 852 695	2 000 000			-2 857 500	1 995 195		1 995 195
PTZI	413 958				-389	413 569		413 569
AR	983 589	2 000 000		-100 000	-58 000	2 825 589		2 825 589
PACA fiso								
Subventions								
PTZI	278 016		-31 500	1 575	-8 452	239 639		239 639
AR	273 264		31 500	-1 575	-11 200	291 989		291 989
Basse-Normandie								
Subventions	-185					-185		-185
PTZI	173 413				3 349	176 762	104 500	281 262
AR	59 481					59 481		59 481
Normandie								
Subventions	234 856	310 000			-350 997	193 859		193 859
PTZI	1 316 724	820 000	-117 000	-35 150	-237 094	1 747 480	100 000	1 847 480
AR	816 602	870 000	117 000	-49 350	-212 085	1 542 167	80 000	1 622 167
Total	72 974 148	48 215 000	5 626 931	-1 092 992	-24 816 049	100 907 038	4 829 934	105 736 972



10.2 Résultat des Fonds Régionaux à l'Innovation

(en €)

Fonds de garantie	Produits financiers et honoraires nets	Frais de gestion	Coûts de liquidité	Commissions de risques	Décassement des subventions	Provisions contentieuses	Charges contentieuses nettes	Résultats	
Limousin									
Subventions		-33 114			-201 211			-234 325	
PTZI		-83 538	-38 003			-89 998	-54 959	-266 498	
AR			-10 841					-10 841	
Franche-Comté									
Subventions		-81 322			-1 288 622			-1 369 944	
PTZI			-5 046			-67 000		-72 046	
AR		3 048	-9 109			-303 968		-310 029	
Franche-Comté fiso									
Subventions									
PTZI									
AR			-4				13	9	
Bourgogne - Franche Comté									
Subventions		-111 444			-279 600			-391 044	
PTZI		-9 000						-9 000	
AR		-4 428						-4 428	
Paris									
Subventions		-132 473			-2 243 739		161	-2 376 051	
PTZI									
AR		28 488	-30 386			174 549	-635 479	-462 828	
Pays de Loire									
Subventions		-152 100			-2 671 691		12	-2 823 779	
PTZI									
AR									
Franche-comté Doubs									
Subventions					5 008			5 008	
PTZI									
AR									
Franche-comté CAGB									
Subventions		-8 160			-107 850			-116 010	
PTZI									
AR		-4 200	-927			-26 500		-31 627	
Franche-comté Haute-Saône									
Subventions					-9 000			-9 000	
PTZI									
AR			-1 034			-24 281		-25 315	
Franche-comté Jura									
Subventions					-13 004			-13 004	
PTZI									
AR									
Franche-comté Agglo de Montbéliard									
Subventions									
PTZI									
AR									
Franche-comté Belfort									
Subventions									
PTZI									
AR			-1 191			56 000		54 809	
Franche-comté Agglo de Belfort									
Subventions									
PTZI									
AR		-2 400	-1 131			56 000		52 469	
Ile de France									
Subventions		-445 833			-6 449 473			-6 895 306	
PTZI									
AR		-47 365	-4 946			-202 830	27	-255 114	
Nouvelle Calédonie									
Subventions		-13 730			-200 695			-214 425	
PTZI									
AR									
Bretagne									
Subventions		-47 160			-621 730			-668 890	
PTZI									
AR									
Lorraine									
Subventions		-21 474			-585 816			-607 290	
PTZI		-83 700	-32 414			-338 180	111	-454 183	
AR		-65 700	-23 040			127 100	-412 973	-374 613	
Lorraine fiso									
Subventions									
PTZI									
AR									
Alsace									
Subventions		-258 390			-1 312 082			-1 570 472	
PTZI			-15 147					-15 147	
AR		-25 674	-12 495			-225 000		-263 169	
Grand Est									
Subventions		-9 900						-9 900	
PTZI									
AR		-9 000						-9 000	
Haute-Normandie									
Subventions					-10 000			-10 000	
PTZI			-3 216			8 000		4 784	
AR			-2 598			1 250		-1 348	
Languedoc-Roussillon									
Subventions		-26 040			-534 131			-560 171	
PTZI		-134 100	-45 963			-165 000	-92 000	-437 063	
AR		-49 710	-9 180	28 905		-279 792		-309 777	
Languedoc-Roussillon fiso									
Subventions									
PTZI		-4 800	-147					-4 947	
AR		-20 220	-15	7 710				-12 525	
Champagne-Ardenne									
Subventions									
PTZI			-1 506					-1 506	
AR			-145			35 000	-35 000	-145	
PACA									
Subventions		-190 500			-2 667 000			-2 857 500	
PTZI			-389					-389	
AR		-58 000						-58 000	
PACA fiso									
Subventions		-8 000	-452					-8 452	
PTZI									
AR		-11 200						-11 200	
Basse-Normandie									
Subventions						5 500		3 349	
PTZI			-2 151						
AR									
Normandie									
Subventions		-25 368			-325 629			-350 997	
PTZI		-133 740	-3 354			-100 000		-237 094	
AR		-91 920	-165				-120 000	-212 085	
Total		0	-2 372 167	-254 995	36 615	-19 516 265	-1 359 150	-1 350 087	-24 816 049





● Note 11 - Capitaux propres

(en €)	31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Autres mouvements	31/12/2017
Capital	4 800 000	0	0	4 800 000 (2)
Primes d'émission	612 417	0	0	612 417
Réserve légale	480 000	0	0	480 000
Autres réserves	14 025 000	2 075 000	0	16 100 000
Report à nouveau	3 533	221	0	3 754
Résultat de l'exercice	2 075 221	-2 075 221	2 482 555 (1)	2 482 555
Total	21 996 171	0	2 482 555	24 478 726

(1) Résultat 2017

(2) Le capital social est composé de 240 000 actions d'une valeur nominale de 20 euros

La répartition du capital est la suivante :

	31/12/2017
Bpifrance Financement	98,99%
CMGM	1,00%
Autres	0,01%





• Note 12 - Engagements hors bilan des Fonds de Garantie

(en €)	31/12/2017	31/12/2016
Midi-Pyrénées	25 670 920	30 365 422
Région Haut-Rhin	1 929	6 327
Région PACA	7 528 924	5 932 487
Auvergne	9 125 289	11 483 266
Pays de Loire	46 747 643	50 652 824
Poitou-Charentes	4 734 875	5 460 785
Champagne-Ardenne	7 507 573	9 739 032
Seine et Marne	1 246	4 865
Gironde fac33	9 267	17 188
Picardie	2 536 033	3 711 231
Région Centre	11 441 690	15 625 526
Centre-Val de Loire	3 548 116	
Lorraine	24 718 481	27 643 565
Corse	23 719 006	29 328 589
Alsace	7 495 392	7 174 897
Haute-Normandie	4 955 802	7 231 282
Franche-Comté	11 635 075	11 681 939
Moselle	0	5 697
Ile-de-France	391 684 958	321 053 619
Sarthe	106 809	166 979
Aquitaine	3 265 748	4 778 380
Paris	2 681 308	4 372 048
Basse-Normandie	15 801 858	21 009 073
Languedoc-Roussillon	5 226 268	5 766 794
Région Bas-Rhin	7 939	29 535
Région Bretagne	41 933 724	37 967 517
Bourgogne	9 722 674	11 505 195
Nord-Pas-de-calais	16 560 701	24 154 200
Rhône-Alpes	33 517 396	41 631 430
Limousin	8 160 889	11 331 114
Fip Franche-Comté	0	
Fip Poitou-Charentes	0	70 015
Rhône-Alpes FRERA	406 049	1 001 339
Hauts-de-France	32 275 427	10 650 059
Normandie	10 678 722	243 750
Auvergne Rhône-Alpes	13 225 240	0
Occitanie	5 772 089	0
Bourgogne Franche-Comté	2 669 000	0
Grand Est	4 527 692	0
Nouvelle Aquitaine	0	0
Réunion	0	0
Autres Fonds	42 876	0
Engagements fonds de garantie	789 644 628	711 795 969
Engagements douteux fonds de garantie	110 594 614	108 717 968
Total engagements des fonds de garantie	900 239 242	820 513 937
Fonds Régionaux de l'Innovation-FRGI	83 301 620	75 648 848
Engagements douteux fonds de garantie à l'Innovation	4 829 989	3 470 784
Total engagements des fonds de garantie à l'Innovation	88 131 609	79 119 632
Total général engagements des fonds de garantie	988 370 851 (1)	899 633 569

(1) Dont 257 533 418 euros d'engagements donnés à Bpifrance Financement.

Le montant des engagements donnés figurant au hors-bilan représente le montant cumulé des risques pris par Bpifrance Régions au 31 décembre 2017. La part des engagements autorisés non utilisés qui correspond aux encours non mis en place par les partenaires bancaires s'élève à 104 M€.





Ventilation des engagements hors bilan au 31 décembre 2017

• Par grands types de contrepartie

(en €)	Sociétés	Entrepreneurs individuels	Administrations	Particuliers	Autres	Total
Engagement de garantie	872 903 372	0	42 876	0	0	872 946 248
Engagement de garantie douteux compromis	115 424 603	0	0	0	0	115 424 603

• Par secteurs d'activité économique

(en €)	Industrie	Commerce	Services	Tourisme	BTP	Total
Engagement de garantie	115 491 997	102 653 372	530 436 452	101 915 076	22 449 351	872 946 248
Engagement de garantie douteux compromis	25 678 834	19 613 589	52 653 084	10 200 690	7 278 406	115 424 603

• Note 13 - Intérêts et produits assimilés

(en €)	31/12/2017	31/12/2016
Opérations avec les établissements de crédit	531 130	661 894
Opérations avec la clientèle (commissions de garantie)	5 025 270	4 437 400
Opérations sur titres	227 389	209 326
Total	5 783 789	5 308 620

• Note 14 - Charges générales d'exploitation

(en €)	31/12/2017	31/12/2016
Convention de prestations de services avec Bpifrance Financement	-1 559 664	-1 742 533
Autres frais administratifs	-268 997	-402 143
Total	-1 828 661	-2 144 676





● Note 15 – Rémunérations des mandataires sociaux

Au titre de leurs mandats exercés au sein de Bpifrance Régions, les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs.

● Note 16 – activités pour compte de tiers

Les opérations gérées par Bpifrance Régions (mandataire) pour le compte de tiers (mandant) ne figurent pas au bilan de la banque.

(en €)	31/12/2017						
	Actif			Passif			Hors bilan
	Créances	Disponibilités	Total	Dettes	Compte du mandant	Total	
Lorraine Forêt Bois	0	2 291 704	2 291 704	237 123	2 054 581	2 291 704	223 698
Pyrénées Atlantiques	0	731 818	731 818	141 243	590 575	731 818	604 916
Midi Pyrénées - Tempête Bois	0	66 161	66 161	0	66 161	66 161	0
PACA	0	128 288	128 288	0	128 288	128 288	0
Lorraine Garantie - Immo	7 996	585 341	593 337	0	593 337	593 337	0
Lorraine Garantie - Relais Loyers	0	106 551	106 551	0	106 551	106 551	0
Total	7 996	3 909 863	3 917 859	378 366	3 539 493	3 917 859	828 614

● Note 17 – Opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.

● Note 18 – Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Bpifrance SA (Groupe)

27-31 Avenue du général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
507 523 678 RCS Créteil

Bpifrance Financement (Sous-groupe)

27-31 Avenue du général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
320 252 489 RCS Créteil

Les états financiers consolidés des sociétés visées ci-dessus sont disponibles sur le site : www.bpifrance.fr



9. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

9.1. Rapport sur les comptes sociaux



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92086 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 – Courbevoie
France

Bpifrance Régions S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels*

Exercice clos le 31 décembre 2017

Bpifrance Régions S.A.

27-31, avenue du Général Leclerc 94710, Maisons-Alfort

Ce rapport contient 28 pages

Référence : xxx-xxx



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 80055
92086 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 – Courbevoie
France

Bpifrance Régions S.A.

Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc 94710, Maisons-Alfort
Capital social : € 4 800 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Bpifrance Régions S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92088 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 – Courbevoie
France

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et principes comptables

Les « règles de présentation et d'évaluation » présentées en annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux fonds de garantie gérés par votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Provisionnement du risque de crédit :

Votre société constitue des provisions pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que décrit dans le paragraphe « Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés ». Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi du risque de crédit, à l'appréciation du risque de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques au passif du bilan.

- Valorisation des titres et instruments financiers :

Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les « règles de présentation et d'évaluation » ainsi que la note 1 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 – Courbevoie
France

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de Bpifrance Régions S.A., à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnault
92400 – Courbevoie
France

anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



KPMG S.A.
Siège social
Tour EOHO
2 Avenue Gambetta
CS 60050
92095 Paris La Défense Cedex
France



Mazars
Tour Exaltis
61 Rue Henri Regnaud
92460 – Courbevoie
France

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 22 mai 2018

KPMG S.A.

Ulrich Sarfati
Associé

Courbevoie, le 22 mai 2018

Mazars

Matthew Brown
Associé



Bpifrance Régions

Société anonyme au capital de 4 800 000 €
Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort
RCS : CRETEIL B319997468

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2017

KPMG SA

MAZARS



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

1) Convention de prestations intragroupe entre l'EPIC BPI-Groupe (ex EPIC OSEO), Bpifrance Financement (ex OSEO financement, OSEO garantie et OSEO Bretagne), Bpifrance Régions, AUXI FINANCES, SCI d'OSEO (ex SCI du Crédit d'Équipement)

Cette convention, signée le 17 mars 2008, a été autorisée par le Conseil d'Administration du 10 mars 2008. Elle a pour objet de définir le cadre des prestations croisées et de fixer les principes généraux pour l'ensemble des refacturations intragroupes entre les différentes entités signataires.

Un avenant à cette convention, autorisé par le Conseil d'Administration du 29 mars 2011 et signé le 30 mars 2011, a fixé de nouvelles conditions de rémunération des prestations de services rendues par Bpifrance Financement, tenant compte de l'évolution de votre société et du volume d'opérations gérées.

Les charges comptabilisées dans les comptes clos au 31 décembre 2017 au titre de ces prestations s'élèvent à 1 559 664,22 euros TTC. Celles-ci correspondent :

- à la prestation annuelle de gestion de la société au tarif fixe de 360 000 euros TTC ;
- aux prestations liées à la commercialisation et à l'octroi de garanties délivrées par Bpifrance Régions tarifées à hauteur de 0,45% des risques utilisés pour un montant total de 782 389,71 euros TTC ;
- aux prestations de gestion des opérations de Bpifrance Régions tarifées à hauteur de 0,20% des risques utilisés pour un montant de total de 417 274,51 euros TTC.

2) Convention de prestations de services pour la mise en place des Fonds Régionaux de Garantie Innovation entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions

Autorisée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2011 et signée le même jour, cette convention a pour objet de définir la nature et les modalités des différentes prestations réalisées par Bpifrance Financement pour le compte de Bpifrance Régions dans le cadre de la mise en place des Fonds Régionaux de Garantie Innovation (FRGI).

Les frais de gestion comptabilisés dans les comptes clos au 31 décembre 2017 au titre des prestations de services pour la mise en place des FRGI s'élèvent à 2 277 725,70 euros TTC. Ce montant correspond au cumul des montants des frais de gestions pour l'ensemble des régions concernées.

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L.225-40-1.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

**Convention avec OSEO garantie (désormais Bpifrance Financement)
relative au fonds FEDER**

Une convention autorisée par le Conseil d'Administration du 25 mars 2004 a pour objet de préciser les modalités du fonctionnement du dispositif FEDER entre Bpifrance Financement et Bpifrance Régions.

Cette convention n'a pas connu d'exécution au cours de l'exercice 2017, de ce fait aucune rémunération n'a été versée à ce titre de au cours de l'exercice 2017.

Fait à Paris La Défense, le 22 mai 2018

Les Commissaires aux comptes

KPMG SA


Ulrich SARFATI

MAZARS


Matthew BROWN



bpifrance

Siège social
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort cedex
Tél. : 01 41 79 80 00

Bpifrance Régions
S.A. à Conseil d'Administration
au capital de 4 800 000 €
319 997 466 RCS Créteil